



Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

## PAS DE RENTREE EN MUSIQUE POUR DES MILLIERS D'ENFANTS PRECAIRES

4 septembre 2017. Les élèves sont invités par le Ministère à accueillir leurs nouveaux camarades en musique pour leur souhaiter la bienvenue. Mais pour certains enfants, **la rentrée sera d'un silence assourdissant.**

Ils sont méconnus du grand public voire ignorés des institutions, mais **des milliers d'enfants ne feront pas leur rentrée en septembre 2017.**

Car ils ont été expulsés cet été d'un bidonville ou d'un squat et qu'ils n'ont pas de domicile stable...  
Car le maire refuse de les inscrire parce qu'ils sont pauvres, Roms, étrangers ou vivent en bidonville...  
Car la mairie leur demande un justificatif de domicile qu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir...  
Car il n'y a pas assez de place en classe UPE2A, classe pour les enfants non-francophones dans la commune...  
Car ils vivent dans un hôtel social et qu'ils doivent changer d'hôtel toutes les semaines...  
Car ils sont étrangers et isolés, et vivent à la rue en attente d'une reconnaissance de leur minorité et de leur droit à la protection  
Car ils sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance mais isolés dans un hôtel et attendent que leur inscription soit faite...

La plupart d'entre eux sont étrangers (roumains, maliens, syriens, bulgares, guinéens, kurdes...) et vivent en habitat précaire. Les exemples de refus ou d'obstacles à la scolarisation sont nombreux à Bègles, à Metz, en Essonne, à Paris, à Athis-Mons, à la Courneuve, à Sainghin.... Sans compter l'impossible poursuite d'une scolarité pour les quelques mineurs expulsés de leur lieu de vie cet été (bidonville, squat...). **Depuis fin juin, ce sont plus de 1700 personnes, dont des centaines d'enfants qui ont été expulsés.** Ces dernières semaines, l'accélération de ces expulsions anéantit tout espoir de rentrée.

Nous demandons :

- que **les mairies main dans la main avec l'Éducation nationale, respectent leur obligation légale de recenser tous les enfants en âge scolaire** sur le territoire de leur commune, même ceux qui sont en habitat précaire.
- que **les mairies délivrent des récépissés de dépôt** d'une demande de scolarisation
- que **les préfetures interviennent en urgence** chaque fois qu'un cas d'obstacle à la scolarisation d'enfants étrangers en situation de précarité leur est signalé. Le temps est précieux pour ces enfants comme pour tous les autres.

**Le ministère de l'Éducation nationale doit se saisir de cette question et faire en sorte que tous les acteurs, préfetures, services de l'éducation nationale, collectivités accordent enfin leurs violons pour que cesse cette situation indigne, honteuse et contraire aux droits fondamentaux.**

### Contact presse :

Pablo Krasnopolsky – FERC-CGT – 06 33 53 62 21  
Clotilde Bonnemason – CNDH Romeurope – 06 35 52 85 46